

petit nombre de médecins auront payé leur contribution annuelle. Que pensez-vous du truc!" (*Gaz. Méd.*, mai 1889).

C'est un truc fin-de siècle, si vraiment il y avait truc, et qu'il importe de ne pas tenter à l'avenir.

Ce qui nous a surtout étonné, dans le rapport de la dernière assemblée, c'est l'accueil fort cavalier qu'on a fait à la motion Rottot, qui était un pas, et un grand pas, dans la bonne voie.

Comment vingt-six membres peuvent-ils justifier leur opposition à une proposition aussi juste, équitable et pleine d'à-propos! On dit que la majorité ne veut pas de réforme dans le mode d'élection *parceque les frais de législature pour ce faire seraient trop considérables!*

Allons! pour une farce, en voilà une bonne!

Quoi! un corps administratif qui possède des parts dans la plus forte institution financière du pays, qui a près de \$5,000 en banque, qui se vante d'un actif net de \$12,900, qui laisse accumuler des arrérages jusqu'au montant de \$7,000 qui songe à fonder une bibliothèque unique en son genre, venir plaider pauvreté pour ne pas faire insérer dans sa charte un amendement réclamé par toute la profession?

Mais, c'est le comble du ridicule!

S'il faut en croire un incident de la dernière lutte électorale dans Jacques-Cartier, quand une certaine Université est venu combattre, devant la Législature, le projet de loi établissant un Bureau central d'examineurs, elle ne lésinait pas de cette façon. Aussi l'Université gagna-t-elle son point et nos grands économistes remportèrent-ils une veste des mieux conditionnées.

On semble oublier dans les hautes sphères du Bureau que le bon La Fontaine a dit: "L'usage seulement fait la possession."

Que le système de votation actuel soit défectueux, irrationnel, injuste, tout le monde l'admet, même les faiseurs et les tireurs de ficelles qui trouvent leur profit à maintenir ce procédé aussi vieilli que démodé.

Alors pourquoi s'opposer à cette réforme? Ah... *that is the question!*

Eh bien, nous ferons toucher du doigt les défauts de ce fameux système et nous invitons ceux qui lui trouvent des qualités à nous les démontrer.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de citer les opinions d'un homme qui connaît mieux que qui que ce soit le fonctionnement de notre machine administrative. A la veille des élections de 1889, le Dr Noir inscrivait dans son programme l'article suivant: "Division de la province en districts, ayant droit de nommer un délégué du Bureau Médical, sans l'intervention de la part des autres districts de la province." (*Gaz. Méd.*, mai 1889.) Le chroniqueur de la *Gazette Médicale* justifiait alors cette proposition dans les termes suivants: "Pour de la concanimité, parlez-moi des médecins de la province de Québec! Songez que cette année, si je veux donner un vote avec connaissance, il me faut perdre trente-six heures de pratique, dépenser 10 à 15 dollars et me transporter à 18 milles: tout cela pour dire de M. un tel: *il est digne de ma confiance, je vote pour lui.* Et remarquez, je vous prie, que je suis favorisé des circonstances; que pensez-vous de nos confrères qui ont 80 à 100 milles à parcourir avant d'arriver à la prochaine gare!